



A l'occasion de la Journée Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Vers un droit d'auteur économique ? Fabrice Siirainen

Professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis

Vendredi 29 avril à 14h

CEIPI - Amphithéâtre 29
11, rue du Maréchal Juin
67046 STRASBOURG

**Cycle de conférence du CEIPI (RE) PENSER LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :
QUESTIONS FONDAMENTALES ET NOUVEAUX ECLAIRAGES**



Résumé :

Le droit d'auteur français est profondément marqué par la conception dite « personnaliste » de la matière. Cette conception oriente traditionnellement l'ensemble du droit d'auteur vers l'objectif premier de protection de la personne de l'auteur, dans une perspective humaniste. Cependant, le droit d'auteur forme un tout, et pour rester dans le cadre restreint du seul droit interne et français, l'existence de certains droits voisins intrinsèquement liés au droit d'auteur, un certain nombre de dispositions ou jurisprudences plus ou moins récentes relatives au droit d'auteur, ou encore le droit de l'Union européenne, s'inscrivent dans une perspective plus économique de la matière. On peut ainsi constater l'existence d'un droit d'auteur économique, c'est-à-dire plus tourné vers la régulation de secteurs économiques, ou tout simplement plus proche des faits économiques. A partir de ce constat, l'objet de cette conférence est d'évoquer les manifestations de ce droit d'auteur économique dans le droit positif, d'essayer de cerner ses acteurs ou sujets, ses enjeux, ses méthodes... Il s'agit aussi de réfléchir sur la place de ce droit d'auteur économique au sein du droit de la propriété littéraire et artistique, et particulièrement de son articulation avec la conception personnaliste : faut-il mieux distinguer que ne le fait le droit positif actuel protection de l'auteur (ou de l'œuvre) et protection des intérêts patrimoniaux relatifs à la création ?

Biographie :

Agrégé des Facultés de droit (2005), Fabrice Siirainen est professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis où il dirige le Mastère 2 Recherche en droit économique. Il enseigne notamment le droit de la propriété littéraire et artistique et le droit des biens. Ancien directeur du Centre de recherche en droit économique (CREDECO/GREDEG, CNRS UMR 6223), ses recherches et publications portent sur le droit d'auteur, le droit économique, la théorie du droit ou encore le droit du commerce international. Il est avocat au barreau de Paris.